



LE PRADET

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
23-DEC-DGS-064

**DECISION DU MAIRE PORTANT FIXATION DES TARIFS
 DE LA MANIFESTATION DITE « LE MONDIAL DE LA MOULE 2023 »**

Le Maire de la Commune du Pradet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22-DCM-DGS-066 du 04 juillet 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

VU la décision du maire N°22-DEC-DGS-108 portant fixation des tarifs de la manifestation du Mondial de la moule 2022,

CONSIDERANT la décision de la municipalité d'organiser l'évènement dit « **Mondial de la Moule 2023** » le vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 octobre 2023 sur les places Paul Flamenq, Charles de Gaulle et Armée d'Afrique.

CONSIDERANT la décision de la municipalité d'allouer des emplacements sur le domaine public aux exposants et d'organiser des animations durant toute la durée de la manifestation,

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer, à compter du Lundi 02 octobre 2023, les tarifs des divers objets promotionnels et animations et des emplacements des stands selon les grilles tarifaires ci-après :

TARIF DES OBJETS PROMOTIONNELS ET DES ANIMATIONS

Désignation	Type	Prix unitaire
Tee-shirt uni toutes tailles	Objet promotionnel	10,00 €
Tee-shirt rayé toutes tailles	Objet promotionnel	19,00 €
Gobelet 50 CL	Objet promotionnel	1,00 €
Concours culinaire	Animation	2,00 €

23-DEC-DGS-064

TARIFS DES EMPLACEMENTS

Commerçant	Type	Tarifs emplacement
Mont Blanc	Buvette	2500,00 €
Barathym	Buvette	2800,00 €
Bière Mob	Buvette	2400,00 €
La Cia	Buvette	1750,00 €
Rade	Buvette	1500,00 €
Fred's	Buvette	2000,00 €
Iles d'Or	Buvette	1500,00 €
La French	Buvette	2200,00 €
Cale sèche	Beer truck	3500,00 €
Barathym	Beer truck	2400,00 €
V and B	Beer truck	1800,00 €
Atmosflairevents	Beer truck	2000,00 €
Mochi's	Truck sucré	550,00 €
Confiserie Davy	Stand sucré	2000,00 €
Bouche B	Food truck	2000,00 €
Cheese Cantine	Food truck	1300,00 €
Took-took thaï	Food truck	600,00 €
Titou	Food truck	1000,00 €
Dauberie	Restauration	2 050,00 €
Saint-Barth	Restauration	1 000,00 €
Cuisine des tontons	Restauration	1 300,00 €
Jambon à la broche	Restauration	1 800,00 €
SASU JAS	Restauration	1 700,00 €
Black truck	Restauration	1 400,00 €
Barrio chicago	Restauration	1 500,00 €
Ecailler de la rade	Restauration	1 200,00 €
La boîte à sardine	Restauration	500,00 €

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet du Var et affichée en Mairie.

Communication de cette décision sera donnée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire
Hervé STASSINOS

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.